



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'EURE-ET-LOIR

Arrêté n° DRCL-BICCL-2016364-0001

Signé par

Carole PUIG-CHEVRIER Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir

le 29 décembre 2016

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Intercommunalité, du Conseil et du Contrôle de légalité**

**Arrêté complémentaire relatif aux budgets annexes de la communauté de communes
du Grand Châteaudun**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE

Direction des relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Intercommunalité, du Conseil et du Contrôle de Légalité

**Arrêté complémentaire relatif aux budgets annexes
de la communauté de communes du Grand Châteaudun**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Officier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5214-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2016341-0002 du 6 décembre 2016 portant création de la communauté de communes du Grand Châteaudun par fusion-extension entre les communautés de communes des Trois Rivières, du Dunois, des Plaines et Vallées Dunoises, et les communes de Mézières-au-Perche, Bullou, Gohory, Brou, Dampierre-sous-Brou, Unverre, Moulhard, Yèvres, La Bazoche-Gouët et Chapelle-Guillaume, et notamment son article 7 ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2016341-0002 du 6 décembre 2016 portant création de la communauté de communes du Grand Châteaudun, à compter du 1^{er} janvier 2017, les budgets annexes de la nouvelle communauté de communes sont :

- un budget annexe SPANC (fusion des deux budgets annexes des ex communautés de communes des Trois Rivières et des Plaines et Vallées Dunoises),
- un budget annexe assainissement (ex communauté de communes du Dunois),
- un budget annexe assainissement (ex communauté de communes des Trois Rivières),
- un budget annexe eau potable production (ex communauté de communes des Trois Rivières),
- un budget annexe eau potable production et interconnexion (ex communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises),
- trois budgets annexes logements (ex communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises pour les communes de Donnemain, Logron et Saint-Cloud),
- un budget annexe petite enfance (ex communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises),



- un budget annexe ZA Aigron (ex communauté de communes des Trois Rivières),
- un budget annexe ZA Nord (ex communauté de communes des Trois Rivières),
- un budget annexe ZA Saint-Séverin (ex communauté de communes des Trois Rivières),
- un budget annexe ZA Etamat-Piganault (ex communauté de communes du Dunois),
- un budget annexe ZA Les Terres d'Ecoublanc (ex communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises/SIDED),
- un budget annexe ZA La Varenne Hodier (ex communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises/SIDED),
- un budget annexe immobilier économique (Village d'artisans) (ex communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises/SIDED).

Article 2 : En application des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Madame la Secrétaire Générale de la préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Châteaudun, M. le Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure et Loir et Messieurs les Présidents des communautés de communes des Trois Rivières, du Dunois et des Plaines et Vallées Dunoises et Mesdames et Messieurs les maires des communes Mézières-au-Perche, Bullou, Gohory, Brou, Dampierre-sous-Brou, Unverre, Moulhard, Yèvres, la Bazoche-Gouët et Chapelle-Guillaume, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié, ainsi qu'à Madame la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire, Mesdames et Messieurs les chefs de services de l'État dans le département d'Eure-et-Loir, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le **29 DEC. 2016**

Le Préfet,
Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale,

Carole PUIG-CHEVRIER